

Article 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») définissent les conditions de vente de produits (les « **Produits** ») par la Société MAISON OSIRIS (la « **Société** ») auprès de ses clients consommateurs (le « **Client** »). La Société et le Client sont désignés collectivement les « **Parties** » ou individuellement la/une « **Partie** ».

1.1. Le Client déclare avoir pris connaissance des CGV préalablement à la conclusion de la Commande (telle que définie ci-après) et les avoir acceptées sans réserve.

1.2. La Société se réserve le droit de modifier à tout moment et sans notification préalable les CGV, qui s'appliqueront à toute nouvelle Commande, même liée par quelque moyen que ce soit à une Commande antérieure, et invite le Client à en prendre connaissance dans leur intégralité à chacune de ses Commandes.

1.3. Les CGV prévalent sur tout autre document ou échange antérieur portant sur la Commande (telle que définie ci-après), ou postérieur et non formalisé par un avenant écrit et signé des deux Parties.

Article 2. Commande

ATTENTION : TOUTE COMMANDE CONSTITUE UNE OBLIGATION DE PAIEMENT

2.1. Le Client déclare qu'il a été, préalablement à la Commande, informé par la Société ou son éventuel mandataire des caractéristiques des Produits et s'être assuré de leur adéquation à ses besoins.

2.2. Toute commande de Produits doit être réalisée par le Client via une personne agissant pour le compte de la Société (la « **Commande** »).

2.3. Le Client retourne à la personne agissant pour le compte de la Société, le bon de commande (comportant un extrait des CGV) dûment signé et daté.

La Commande est ferme et définitive à compter de la réception de ces éléments par la Société ainsi que de l'encaissement par la Société du Prix.

2.4. La Société se réserve le droit de refuser toute demande formulée par un Client n'ayant pas exécuté les obligations mises à sa charge au titre d'une Commande précédente, notamment le paiement du Prix (tel que défini ci-après) de cette dernière.

Article 3. Droit de rétractation

Conformément aux Articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus ci-après. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Exception : conformément aux dispositions de l'Article L221-28 du Code de la consommation, « *Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : (...) 5° De fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons*

d'hygiène ou de protection de la santé [...] » (e.g. cosmétiques operculés).

Modalités d'exercice du droit de rétractation :

Lorsqu'il est applicable (*i.e.* hors cas d'exclusion visé ci-avant), le délai de rétractation expire quatorze (14) jours après le jour où le Client ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le Client prend physiquement possession du bien.

Pour les contrats conclus hors établissement, le Client peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat de vente des Produits.

Dans le cas d'une Commande portant sur plusieurs Produits livrés séparément ou dans le cas d'une Commande d'un Produit composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier Produit ou lot ou de la dernière pièce.

Pour exercer son droit, le Client qui en bénéficie doit notifier à la Société, avant l'expiration du délai susvisé, aux coordonnées figurant au pied des présentes, sa décision de rétracter la Commande au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter (un formulaire non-obligatoire est annexé aux CGV).

Effets : En cas de rétractation de la Commande par le Client conformément à ce qui précède :

(i) Soit la Société propose de récupérer elle-même ou via un mandataire les Produits, soit le Client renvoie lesdits Produits à la Société, aux coordonnées figurant au pied des présentes, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze (14) jours suivant la communication de sa décision de se rétracter.

Le cas échéant, les coûts directs de renvoi des Produits sont à la charge du Client.

Les Produits doivent être retournés dans leur emballage d'origine, en parfait état et complets (emballage, accessoires, notice...) afin de permettre leur recommercialisation à l'état neuf. Les Produits descellés, endommagés, salis et/ou incomplets ne sont pas repris.

(ii) Lorsque le droit de rétractation est exercé, la Société rembourse le Client de la totalité des sommes versées le cas échéant (y compris le cas échéant les frais de livraison à l'exclusion des frais supplémentaires si le Client a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé), à compter de la récupération des Produits ou de la réception de la preuve transmise par le Client de l'expédition des Produits (la date retenue étant celle du premier de ces faits). La Société effectue ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf accord exprès du Client pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le Client.

Article 4. Conditions financières

4.1. Le prix des Produits, ainsi que les éventuelles réductions de prix, et tous frais supplémentaires susceptibles d'être exigibles par la Société, sont communiqués au Client par la Société aux termes du bon de commande, selon les tarifs en

vigueur au jour de la passation de Commande et indiqués sur le catalogue des Produits, en Euros, toutes taxes comprises et/ou hors taxes le cas échéant et hors charges externes de toute nature (le « **Prix** »).

4.2. Toute somme due au titre d'une Commande est payable par chèque, ou par exception, en espèces. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

4.3. Toutes sommes dues et non payées à leur échéance porteront intérêt à compter de leur date d'exigibilité et sans notification, sur la base d'un taux égal à trois (3) fois le taux légal en vigueur, augmenté de cinq (5) points de pourcentage.

4.4. En cas de retard de paiement, la Société pourra rechercher auprès de toute juridiction compétente une indemnisation au titre des frais engagés pour recouvrer auprès du Client toute somme non acquittée en temps utile.

Article 5. Obligations de la Société

La Société s'engage à (i) fournir les Produits conformément aux dispositions convenues par les Parties à la Commande et aux règles de l'art en vigueur ; (ii) affecter les ressources en matériel et en personnel nécessaires et suffisantes à la fourniture des Produits.

Article 6. Obligations du Client

6.1. Le Client s'engage, dans les meilleurs délais, en temps utile et dans un format exploitable, à (i) communiquer à la Société ou à tout mandataire de cette dernière, l'ensemble des documents, éléments et informations sincères, fidèles, à jour et nécessaires à l'exécution de la Commande et à (ii) répondre à toute sollicitation raisonnable de la Société relative à l'exécution de la Commande.

Le Client s'engage également à respecter strictement les termes et conditions de la Commande et à payer le Prix conformément aux dispositions de la Commande.

6.2. Le Client comprend et accepte expressément qu'il est seul responsable :

- de la validité et de l'exactitude des documents, des éléments et des informations communiqués à la Société ou à son mandataire dans le cadre de la Commande ;
- de l'utilisation diligente des Produits et ce, conformément à la réglementation en vigueur, à leur destination, à la Commande et à toute documentation y afférente éventuellement communiquée par la Société ;
- du respect de toute norme, réglementation ou loi applicable afférente à l'utilisation des Produits.

6.3. Le Client s'engage à prendre connaissance et à respecter les dispositions de toute documentation éventuellement transmise par la Société dans le cadre de la Commande.

Article 7. Livraison

7.1. Les Produits sont en principe remis en mains propres au Client par la personne agissant pour le compte de la Société ou par exception, envoyés par voie postale. Les éventuels frais de transport du Produit sont à la charge du Client, conformément à la Commande. Le transport du

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE MAISON OSIRIS
En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023

Produit est réalisé aux risques de la Société jusqu'à la Livraison.

7.2. Les délais de livraison communiqués au Client lors de la passation de Commande courent à compter de la réception des éléments de la Commande par la Société et de l'encaissement effectif par cette dernière du Prix de la Commande. Le Client reconnaît et accepte expressément que les délais de livraison dépendent de la personne agissant pour le compte de la Société (notamment de son établissement de rattachement).

7.3. Le Produit est réputé livré lors de la remise physique du Produit au Client au lieu de livraison convenu à la Commande ou tout autre lieu préalablement et expressément convenu par les Parties (la « **Livraison** »).

7.4. Conformément à l'article 216-6 du Code de la consommation, en cas de décalage de la date de Livraison des Produits prévue au bon de commande, le Client pourra soit notifier à la Société la suspension du paiement de tout ou partie du Prix jusqu'à ce que la Société s'exécute, soit résoudre la Commande par LRAR ou par un écrit sur un autre support durable si, après avoir mis en demeure la Société d'effectuer la délivrance dans un délai supplémentaire raisonnable, la Société ne s'est pas exécutée dans ce délai.

7.5. La Société ne pourra être tenue pour responsable et/ou ne pourra être tenue d'indemniser le Client en cas de retard et/ou de toute autre défaillance relative à la Livraison, non directement imputable à la Société.

Article 8. Réserve de propriété

8.1. LE TRANSFERT DE PROPRIETE DE TOUT PRODUIT EST SOUMIS (I) AU COMPLET RESPECT PAR LE CLIENT DE SES ENGAGEMENTS AU TITRE DE LA COMMANDE ; ET (II) A L'ENCAISSEMENT EFFECTIF PAR LA SOCIETE DE L'INTEGRALITE DU PRIX, MEME EN CAS D'OCTROI DE DELAIS DE PAIEMENT.

8.2. Le Client s'interdit de porter atteinte et/ou de disposer de tout Produit tant que le Prix n'a pas été intégralement payé à la Société et s'engage à opposer aux tiers la réserve de propriété de la Société en toute circonstance.

Article 9. Garanties

9.1. La Société ne garantit pas l'adéquation des Produits à un usage particulier non préalablement et expressément convenu à la Commande.

9.2. En cas de mise en œuvre d'une garantie dont il bénéficie, le Client s'engage à en informer la Société dans les meilleurs délais, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, ainsi qu'à saisir son assureur le cas échéant. La Société lui communiquera la procédure à suivre. Aucun retour ne pourra être effectué sans l'accord préalable, exprès et écrit de la Société.

9.3. Garantie de conformité

Conformément à l'Article L217-3 du Code de la consommation, le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Conformément aux Articles L217-4 et suivants du Code de la consommation, le Produit (i) doit être

conforme à la réglementation en vigueur, (ii) être propre à l'usage attendu d'un bien semblable, (iii) correspondre à la description faite et posséder les qualités présentées par la Société, et qu'un Client peut légitimement attendre eu égard à la nature du bien ainsi qu'à toute communication, sous quelque forme que ce soit, faite par la Société, (iv) doit être délivré avec tous les accessoires (y compris l'emballage) et les instructions d'installation conformément à la Commande ou que le Client peut légitimement attendre et/ou (v) correspondre aux caractéristiques définies d'un commun accord avec la Société dans la Commande (ex. description, type, quantité, qualité), ou être propre à l'usage spécial voulu par le Client et accepté par la Société le cas échéant.

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :
1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

9.4. Garantie légale des vices cachés

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

La Société répond pendant deux (2) ans à compter de la connaissance dudit défaut par le Client des défauts inhérents au Produit et antérieurs à la vente, rendant le Produit vendu impropre à l'usage auquel il est destiné, et non décelable par le Client au moment de la vente. Le Client peut rendre la chose ou la conserver dans les conditions des articles 1644 et suivants du Code civil.

Article 10. Responsabilités

Sous réserve des dispositions d'ordre public :

10.1. LE CLIENT ACCEPTE EXPRESSEMENT QUE LA SOCIETE NE POURRA ETRE TENUE QUE DES PREJUDICES IMMEDIATS ET DIRECTS RESULTANT D'UNE INEXECUTION CONTRACTUELLE, A L'EXCLUSION DE TOUT PREJUDICE INDIRECT ET/OU IMMATERIEL SUBI (TELS QUE LA PERTE DE CHANCE, DE DONNEES, D'EXPLOITATION, DE CHIFFRE D'AFFAIRES, L'ATTEINTE A L'IMAGE, ETC.).

10.2. LA SOCIETE RAPPELLE AU CLIENT QU'IL EST SEUL ET PLEINEMENT RESPONSABLE DE L'UTILISATION DES PRODUITS.

10.3. LA SOCIETE NE SAURAIT ETRE TENUE RESPONSABLE D'UN DOMMAGE QUEL QU'IL SOIT AYANT POUR CAUSE (I) LES DOCUMENTS ET/OU INFORMATIONS COMMUNIQUEES A LA SOCIETE OU SON MANDATAIRE PAR LE CLIENT DANS LE CADRE DE LA COMMANDE, (II) L'UTILISATION NON CONFORME DES PRODUITS A LA COMMANDE, A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR, A LEUR DESTINATION ET/OU A LA DOCUMENTATION RELATIVE AUX PRODUITS EVENTUELLEMENT COMMUNIQUEE PAR LA SOCIETE, (III) LA MODIFICATION OU ALTERATION VOLONTAIRE MEME MINEURE DES PRODUITS, (IV) LA COMBINAISON DES PRODUITS AVEC UN OU DES ELEMENTS QUELS QU'ILS SOIENT NON FOURNIS OU CERTIFIES PAR LA SOCIETE, (V) L'INTERVENTION D'UN TIERS NON HABILITE PAR LA SOCIETE PORTANT SUR LES PRODUITS, (VI) LA NEGLIGENCE DU CLIENT, OU (VII) UN CAS DE FORCE MAJEURE.

10.4. IL EST EXPRESSEMENT CONVENU ENTRE LES PARTIES QUE LE MONTANT TOTAL, TOUTES CAUSES

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE MAISON OSIRIS
En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023

CONFONDUES, DES INDEMNITES, DOMMAGES ET INTERETS, FRAIS DE TOUTE NATURE QUI SERAIENT DUES PAR LA SOCIETE AU CLIENT EN APPLICATION D'UNE DECISION DE JUSTICE DEFINITIVE OU D'UN ACCORD TRANSACTIONNEL PREALABLEMENT ACCEPTE PAR LA SOCIETE, NE POURRA EXCEDER UN PLAFOND GLOBAL, TOUS LITIGES CONFONDUS, EGAL AU PRIX HORS TAXE EFFECTIVEMENT ENCAISSE PAR LA SOCIETE AU TITRE DE LA COMMANDE OBJET DU LITIGE.

Article 11. Propriété Intellectuelle

11.1. La Société est titulaire et/ou investie des droits de propriété intellectuelle (les « **DPI** ») portant notamment sur (i) tout support de communication sous quelque forme, sur quelque support et de quelque nature que ce soit (notamment les supports promotionnels, la documentation commerciale et/ou technique) et/ou tous signes distinctifs (notamment les marques déposées), utilisés et édités par la Société dans l'exercice de ses activités, et/ou (ii) les Produits.

11.2. Sauf disposition contraire de la Commande, le Client reconnaît et accepte que la Commande ne constitue, en tant que telle, ni un transfert, ni une quelconque restriction des DPI de la Société.

11.3. Le Client s'engage à ne pas porter atteinte aux DPI de la Société.

Sauf accord préalable écrit et exprès de la Société ou disposition contraire à la Commande et sans préjudice des droits qui lui sont accordés par la loi applicable, le Client n'est pas autorisé (i) à reproduire, représenter, procéder à de l'ingénierie inversée et/ou modifier les éléments visés à l'**Article 11.1**, et (ii) à déclarer et/ou déposer des demandes de titre de protection par le droit de la propriété intellectuelle devant une autorité quelle qu'elle soit, y compris à l'étranger, portant sur tout ou partie de ces éléments.

11.4. En cas de réclamation d'un tiers portant sur la contrefaçon, par les Produits, d'un DPI protégé en France, le Client s'engage à informer directement et immédiatement la Société.

Article 12. Confidentialité

Chaque Partie s'engage, pendant la durée de la Commande et pendant cinq (5) à compter de la fin de cette dernière pour quelque cause que ce soit, à respecter une obligation de confidentialité à l'égard des informations non publiques concernant l'autre Partie (notamment concernant l'organisation et le fonctionnement internes et le savoir-faire) dont elle aurait connaissance au cours de l'établissement et/ou de l'exécution de la Commande.

Article 13. Données Personnelles

13.1. Le Client reconnaît et accepte expressément que les Données Personnelles (telles que définies par le RGPD) collectées par la Société lors de l'établissement et de l'exécution de la Commande feront l'objet d'un traitement par la Société dans le respect des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « **RGPD** ») et de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle qu'applicable à tout

moment, ainsi que toute disposition applicable au titre de la protection des Données Personnelles (ci-après désignés ensemble, la « **Règlementation Applicable** »), pour la gestion des relations Clients et prospects, ainsi que l'exécution des Commandes, par le personnel de la Société ou ses sous-traitants et prestataires en charge de l'établissement ou l'exécution de la Commande.

13.2. Les Données Personnelles collectées par la Société portent sur les nom, prénom, numéro de téléphone, adresse de messagerie électronique et adresse postale des personnes concernées.

13.3. La Société conserve les Données Personnelles du Client pendant la durée de la Commande et pendant une durée maximale de trois (3) ans suivant la fin des relations commerciales entre les Parties. A compter de la fin de la Commande, la Société peut notamment conserver les Données Personnelles du Client pendant la durée nécessaire pour satisfaire toute obligation légale, réglementaire, comptable ou fiscale de conservation des Données Personnelles ou de communication à des autorités habilitées.

13.4. Dans le cadre de l'établissement et de l'exécution de la Commande, les Données Personnelles peuvent être communiquées par la Société à (i) son personnel ; (ii) tout sous-traitant et prestataire agissant pour le compte de la Société et présentant les garanties appropriées au regard de la Règlementation Applicable ; (iii) toute société contrôlée par la Société, contrôlant la Société ou sous contrôle commun au sens de l'article L233-3 du Code de commerce.

La Société peut devoir communiquer tout ou partie des Données Personnelles à des autorités judiciaires ou administrations compétentes en application du droit applicable ou dans le cadre de décisions impératives. La Société s'engage à limiter la communication des Données Personnelles à ce qui est expressément et limitativement requis.

13.5. Les personnes concernées bénéficient des droits d'opposition au traitement et à la prise de décision individuelle automatisée, d'accès, d'effacement et de rectification des données, de limitation du traitement, et de portabilité des données, en s'adressant à la Société aux coordonnées indiquées aux présentes, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (en ligne, courrier : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ou Tel : 01 53 73 22 22).

13.6. Les personnes concernées exercent leurs droits au titre du présent Article en s'adressant à la Société aux adresses postale ou électronique figurant au pied des présentes.

Article 14. Résiliation anticipée

Sans préjudice des autres dispositions de la Commande et de tous dommages-intérêts auxquels pourrait prétendre la Partie non défaillante, chacune des Parties pourra résilier la Commande de façon anticipée en cas d'inexécution par l'autre Partie d'une des obligations lui incombant au titre de la Commande. La résiliation prendra effet de plein droit trente (30) jours après la première présentation d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Partie défaillante, et restée infructueuse.

Article 15. Sous-traitance

Le Client autorise la Société à sous-traiter tout ou partie de l'exécution de la Commande au sous-traitant de son choix. La Société sera pleinement responsable des travaux confiés à ses sous-traitants et du respect des dispositions de la Loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

Article 16. Dispositions diverses

16.1. La Société déclare être assurée pour sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable pour tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution de ses obligations au titre de la Commande, s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée de la Commande et à en justifier à première demande du Client.

16.2. Les Parties s'engagent à toujours se porter l'une envers l'autre avec loyauté, diligence et de bonne foi et notamment à s'informer mutuellement de toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer dans le cadre de l'exécution de la Commande.

16.3. Les Parties élisent domicile à leur domicile ou siège social. Tout changement de domicile devra être immédiatement notifié à l'autre Partie, conformément aux dispositions du présent Article.

16.4. Sauf disposition contraire expresse à la Commande, toutes les notifications et autres communications requises ou prévues au titre de la Commande devront être transmises par écrit, par (i) remise en main propre, ou (ii) lettre recommandée avec demande d'accusé de réception au domicile des Parties tel que défini ci-dessus, ou (iii) courrier électronique avec demande d'accusé de réception. Les communications et/ou notifications envoyées au titre de la Commande sont réputées avoir été reçues par la Partie destinataire à la date et à l'heure de signature du bordereau de réception ou toute autre preuve de réception adaptée au mode d'envoi ou le jour ouvré suivant la première présentation.

16.5. Dans le cas où une disposition quelconque de la Commande serait jugée nulle, illégale, inapplicable, inopposable, en tout ou partie, cette disposition serait appliquée dans la mesure permise pour obtenir l'effet économique recherché par la commune intention des Parties, d'une manière valide, légale et exécutoire, et sans remettre en cause l'équilibre général de la Commande. A défaut, la nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations de la Commande n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée.

16.6. Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir de l'un des droits quelconques qui lui sont conférés au titre de la Commande ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement desdits droits et/ou toute autre droit conféré au titre de la Commande.

16.7. La Commande ne fait naître aucun lien de subordination, d'agence ou d'association entre les Parties. Chaque Partie agit en son seul nom et n'est pas habilitée à représenter l'autre Partie.

16.8. La Commande étant conclue *intuitu personae*, les droits et obligations en résultant ne pourront être cédés ou transférés, totalement ou

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE MAISON OSIRIS
En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023

partiellement, à titre gratuit ou onéreux, à quelque titre, sous quelque forme et à quelque personne que ce soit, par le Client sans l'accord préalable écrit auprès de la Société.

16.9. En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, les obligations des Parties, au titre de la Commande, seront suspendues pendant toute la durée du cas de la force majeure et reprendront dès la cessation de ce dernier. Tout événement survenant dans le cadre d'une crise sanitaire (e.g. H1N1, Covid-19), climatique, politique ou informatique, échappant au contrôle d'une Partie tenue par l'exécution d'une prestation matérielle (à l'exclusion notamment de toute obligation de paiement d'une somme d'argent), sera par exemple considéré comme un cas de force majeure, ce que les Parties acceptent expressément. En cas de survenance d'un tel événement empêchant la Société de respecter ses engagements, la Société s'engage à en informer le Client dans les meilleurs délais. L'inexécution d'une Commande imputable à un cas de force majeure ne pourra faire l'objet d'aucun recours. Les Parties pourront librement résilier la Commande en cas de persistance du cas de force majeure au-delà de

soixante (60) jours à compter de la survenance du cas de force majeure, sans qu'aucune des Parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts

Article 17. Droit applicable – juridictions compétentes

17.1. La Commande est soumise à la loi française.

17.2. En cas de litige, les Parties rechercheront une solution amiable en notifiant par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception sa(ses) défaillance(s) à la Partie défaillante.

17.3. Le Client est informé qu'il a en tout état de cause la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle des litiges de consommation ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends en vue de la résolution amiable du litige éventuel afférent à l'exécution des CGV. Le Client peut se faire représenter par un avocat ou par toute personne de son choix, comme une association de consommateurs. Il en supporte alors le coût éventuel.

Conformément aux articles L611-1 et suivants, et R612-1 et suivants du Code de la consommation, le Client est informé qu'il pourra recourir gratuitement à la médiation en contactant le médiateur suivant : AMBO, soit par courrier postal à l'adresse suivante : AMBO 12, rue Colbert B 37 - 56100 LORIENT, soit par voie électronique en remplissant le formulaire dédié sur le site de AMBO : <https://www.mediation-consommation.ambo.bzh/formulaire-mediation-consommation/> et ce, sous réserve de (i) justifier avoir préalablement tenté une résolution amiable du litige auprès de la Société et (ii) de saisir le médiateur compétent dans un délai maximum de douze (12) mois à compter de la date de réclamation écrite adressée à la Société.

17.4. A défaut d'issue amiable, et dans les conditions légales applicables, chaque Partie sera libre de saisir la juridiction compétente.

Figure en Annexe :

Annexe 1 - MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION (non obligatoire)

ANNEXE 1 - MODELE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION (non obligatoire)

A RETOURNER A LA SOCIETE EN CAS D'EXISTENCE ET D'EXERCICE PAR LE CLIENT DE SON DROIT DE RETRACTATION
(sous réserve des conditions légales d'exercice du droit de rétractation)

À l'attention de MAISON OSIRIS, 32 rue Jean-Baptiste Godin - 35590 SAINT-GILLES– adresse email : contact@noham.fr

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du/des Produits ci-dessous :

Commandé(s) le (*)/reçu(s) le (*) :

Numéro de Commande :

Type et quantité de Produits :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.